

Débat public sur la **politique** des **transports** dans la **vallée du Rhône** et l'**arc languedocien**

LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC • N°1



L'enjeu du débat public : faire participer la population à la définition d'une politique de transports qui concilie liberté de déplacement et respect de l'environnement.

Pour la seconde fois, après le débat sur les options de gestion des déchets radioactifs, la Commission nationale du débat public est saisie sur une problématique générale, en matière d'environnement ou d'aménagement.

Un débat demandé par l'Etat

Rien n'obligeait l'Etat à demander ce débat. C'est le choix de deux ministères : le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Au travers de ce débat, l'Etat

souhaite interroger les citoyens des régions concernées par le débat – habitants, collectivités locales, acteurs économiques... – pour savoir quelle politique semble envisageable dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien et comment continuer à circuler en 2020, tout en respectant les engagements pris en matière d'environnement. Il s'agit, à la fois :

- de recueillir la perception du fonctionnement actuel et futur du système de transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, en termes de qualité de service et d'impact environnemental ;
- de prendre en compte les orien-

tations souhaitables pour améliorer les transports, dans le cadre du développement durable, compte tenu des projets de développement des territoires, de la préservation de l'environnement, des mesures envisageables pour favoriser le report modal et pour offrir une meilleure qualité de service aux usagers des transports ;

- de tester l'acceptabilité locale d'une quarantaine de mesures rassemblées en 6 familles.

Il faut donc réfléchir à des solutions innovantes et à la mise en place de mesures complémentaires qui peuvent être prises pour mieux préparer l'avenir.

Débat public du 27 mars
au 26 juillet 2006

Sommaire

✈ La problématique des transports à l'horizon 2020

p.2 et 3



🚌 Donnez votre avis au cours de l'une des trente et une réunions réparties dans les villes de votre région

p.4



✉ INSCRIVEZ-VOUS À L'ACTUALITÉ DU DÉBAT EN RENVOYANT LA CARTE-T

p.5

RÉUNION D'OUVERTURE

27 mars 2006
10h30

Avignon
Palais des Papes
En présence des Ministres
Madame Nelly Olin
et Monsieur Dominique Perben

RÉUNIONS DE LANCEMENT

4 avril 2006
de 18h à 21h

Marseille
Palais des Congrès

5 avril 2006
de 18h à 21h

Lyon
Salle Victor Hugo

6 avril 2006
de 18h à 21h

Montpellier
Salle des Rencontres



Philippe MARZOLF - Président de la CPDP

La composition de la CPDP :

La CPDP se compose d'un président et de 6 membres nommés par la CNDP, choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

Philippe MARZOLF :

Président de la CPDP - Vice-président de la CNDP - Eco-conseiller.

Dominique Bourg :

Professeur, Directeur du Centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable (CREIDD) de l'Université technologique de Troyes.

Philippe Bovy :

Professeur de mobilité, transport et développement territorial à l'Ecole Polytechnique de Lausanne.

Anne Devailly :

Journaliste, correspondante Languedoc-Roussillon pour l'agence américaine Associated Press.

Noël Label :

Ancien Directeur de la DATAR - Secrétaire général de la Convention alpine jusqu'en février 2005.

Claude Leroi :

Président d'honneur de la Fédération des Entreprises de Transports et Logistiques de France - Membre de la CNDP.

Paul Vialatte :

Président de chambre à la Cour administrative d'appel de Lyon, spécialiste contentieux urbanisme et environnement - Membre de la CNDP.

Quelles sont les mesures à croissante des transports environnementaux ?

C'est, entre autres, à cette question que devra répondre le débat public qui s'engage. On constate des problèmes de circulation et de pollution, tous les indicateurs montrent que de cerner toutes les questions que soulève ce débat, l'Etat présente des solutions. Les mesures, rassemblées en 6 familles, seront proposées au public. Lors des réunions certaines familles seront traitées plus spécifiquement lors de réunions thématiques ; des apports du public et des différents acteurs.

Les premières questions portées au débat :

1 Faut-il se déplacer toujours plus ?

> Réunion thématique organisée par la CPDP :

Offre et demande de transports.

Valence mardi 11 avril

Comment se forme la demande de transports ? Pourquoi la mobilité se développe-t-elle ?

Comment nos modes de vie et l'organisation économique conditionnent-ils nos déplacements ?

La congestion est-elle inéluctable ? Où se situent les zones critiques ? Quelles sont les conséquences de la congestion ? Comment va-t-elle évoluer ? Quel système de transports privilégier : celui du marché et de la compétitivité, celui de la solidarité et du service public ou encore celui du cadre de vie et de l'organisation de l'espace ?

2 Quels rôles peuvent jouer les transports en matière d'aménagement du territoire ?

> Réunions thématiques organisées par la CPDP :

Transports et développement des territoires

Marseille mercredi 12 avril • Lyon jeudi 13 avril • Montpellier mardi 18 avril

Faut-il concentrer les infrastructures là où les besoins sont les plus forts, ou au contraire faut-il irriguer de nouveaux territoires en y créant de nouvelles dynamiques ? Quelles sont les politiques d'aménagement des trois régions dans le nouveau cadre de la décentralisation ? Comment concilier les différents types de trafic sur les infrastructures existantes ou en projet ? Quels sont les projets de transports collectifs des collectivités ?

3 Quels sont les impacts des transports sur l'environnement ?

> Réunion thématique organisée par la CPDP :

Transports et enjeux globaux d'environnement

Lyon mercredi 19 avril

Qu'en est-il du changement climatique et quelles en seront les conséquences ? Qu'est-il engagé pour répondre aux objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés au plan national, européen et international ? Les écosystèmes et la biodiversité sont-ils menacés ? Des transports écologiques sont-ils possibles ? A quelles conditions réduire la consommation d'énergies non renouvelables ? Quelles sont les conséquences de la limite des ressources pétrolières ?

La Commission particulière du débat public (CPDP)

La Commission particulière du débat public :

- assure l'organisation et l'animation du débat
- diffuse une information complète, transparente et objective
- met en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, courrier, téléphone, forum, Internet, permanence...)
- fait, à la fin du débat, un compte rendu exhaustif des opinions exprimées

Ses principes

- Transparence : les informations sont claires et accessibles à tous
- Equivalence : toutes les personnes concernées peuvent s'exprimer
- Argumentation : les prises de position doivent être argumentées et étayées

La CPDP n'émet ni avis ni position. Au service du public, ses membres sont indépendants, soumis à une stricte neutralité et ont signé un code de déontologie.

prendre pour répondre à la congestion et tenir nos engagements

page aujourd'hui dans les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. En effet, si aujourd'hui on attend que ce double phénomène va empirer à l'avenir, si rien n'est fait. Pour permettre aux habitants des 3 régions concernées de participer à la future politique des transports pour la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Une quarantaine de réunions publiques, ces mesures seront toutes abordées. Néanmoins, étant donné leurs registres distincts et des échelles différentes, ces mesures seront débattues, approfondies, enrichies par les réunions territoriales. Au fil des réunions, ces mesures seront débattues, approfondies, enrichies par les

4 Quels sont les impacts des transports sur les populations riveraines ?

> **Réunions thématiques organisées par la CPDP :**

Transports et enjeux locaux d'environnement

Montpellier mardi 25 avril Valence mercredi 26 avril

Comment limiter les impacts des infrastructures sur les milieux humains et naturels ? Faut-il avoir peur du transport des matières dangereuses dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien ? Comment réduire les accidents de la route sur les grands axes ? Quelles sont les solutions d'avenir pour atténuer le bruit induit par les infrastructures ? Comment minorer leurs impacts sur le paysage et l'environnement local ? Comment prendre en compte, au mieux, les risques naturels ?

5 Pourquoi les poids lourds utilisent-ils principalement la route ?

> **Réunion thématique organisée par la CPDP :**

Transports et mobilité des marchandises

Avignon jeudi 27 avril

Est-ce inéluctable ? Quelles perspectives d'évolution du transport des marchandises par la route face aux autres modes ? Comment limiter les poids lourds sur l'autoroute et les reporter sur les trains, les fleuves ou la mer ? Doit-on réserver certains modes, certains horaires, certaines voies aux marchandises ? Quelles sont les opportunités et les limites du report modal ?

6 Que faire pour inciter les particuliers à abandonner la voiture au profit d'autres modes de transports ?

> **Réunion thématique organisée par la CPDP :**

Transports et mobilité des personnes

Nîmes mercredi 3 mai

Comment infléchir l'évolution de la mobilité des personnes en mettant en œuvre des mesures de report modal ? Quel report maximal peut-on escompter, à quelles conditions ? Quel est le bilan des problèmes actuels de mobilité ? Quelles sont les marges de manoeuvre des collectivités territoriales face à la congestion annoncée ?

7 Comment fonder une politique de transports spécifique pour l'espace vallée du Rhône - arc languedocien ?

> **Réunion thématique organisée par la CPDP :**

Politique de transports : passé, présent et futur

Avignon jeudi 10 mai

Quels enseignements peut-on tirer des réunions thématiques ? Quelle a été l'évolution dans le temps des priorités et des stratégies ? Quels sont les objectifs et les moyens des politiques de transports des pays de l'Union européenne ? Quels sont les principaux leviers d'une politique des transports pour l'espace vallée du Rhône, Languedoc-Roussillon ?

8 Faut-il réguler, développer ou contraindre les transports routiers ?

> **Réunions territoriales organisées par la CPDP :**

Acceptabilité des mesures proposées par l'Etat, testée dans 13 villes

Perpignan, Sète, Montpellier, Alès, Avignon, Marseille, Mende, Privas, Lyon, Valence, Grenoble, Narbonne, St-Etienne

Que peut-on attendre d'une meilleure utilisation des transports existants ? A quelles conditions envisager la création de nouvelles infrastructures routières ? Doit-on contraindre la mobilité des personnes et des marchandises pour répondre aux enjeux du développement durable ?

6 FAMILLES DE MESURES PRÉSENTÉES PAR L'ÉTAT

- La régulation de l'existant
- Le développement des modes de transports ferroviaire, fluvial et maritime
- Le développement des infrastructures routières
- Le progrès technologique soutenu
- La maîtrise de la mobilité routière
- La modification des comportements

Le débat public

Un débat prévu et encadré par la loi

Depuis le 27 février 2002, la loi relative à la démocratie de proximité rend obligatoire la saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public), autorité administrative indépendante, pour tout projet d'équipement ou d'aménagement qui dépasse les 300 millions d'euros ou sur des options générales. L'objectif est de permettre au public de participer à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement, ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Dans le cadre du débat public, les citoyens peuvent dialoguer avec le maître d'ouvrage en prenant en compte tous les éléments du projet, et peuvent ainsi se forger une opinion et l'exprimer de manière argumentée.

Les différentes phases du débat

La CPDP organise des réunions tout au long de l'axe de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien afin de recueillir les suggestions et les préoccupations de tous.

- **Le 27 mars**, réunion d'ouverture à Avignon
- **En avril** : 3 réunions de lancement, accompagnées de 3 conférences de presse pour ouvrir le débat, expliquer son déroulement et présenter la problématique.
- **D'avril à mai** : 10 réunions thématiques pour apporter au public toute l'information nécessaire et approfondir, grâce à des experts, les grands thèmes du débat et les mesures proposées par l'Etat.
- **En mai** : 3 auditions publiques pour entendre les avis et les propositions des acteurs et leur permettre de dialoguer avec l'Etat.

- **En juin** : 13 réunions territoriales pour soumettre à l'échelon local les différentes mesures proposées par l'Etat

- **Le 20 juillet** : une réunion finale où la CPDP présentera ses premiers enseignements et clôturera le débat public.

Des comptes rendus intermédiaires, rédigés par la CPDP, assureront le lien entre les réunions ; vous pourrez vous les procurer sur notre site Internet www.debatpublic-transport-vral.org ou sous forme synthétique dans le journal du débat.

La Commission particulière du débat public a deux mois pour publier son compte rendu ; dans le même temps le président de la Commission nationale du débat public rédige un bilan de ce débat. Le compte rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP seront rendus publics et remis au Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et au Ministère de l'Écologie et du Développement durable qui auront trois mois pour décider des mesures à mettre en œuvre.

Un débat, et après ?

Par ce débat public, le gouvernement souhaite être éclairé, d'une part sur la perception du fonctionnement actuel et futur du transport et, d'autre part, sur l'acceptabilité locale de différentes mesures susceptibles d'avoir un impact sur ce système de transport. Les réponses à ces questions lui permettront ensuite, en concertation avec les collectivités locales concernées, d'orienter les études futures à lancer, en tenant compte des enjeux de développement des territoires, de la préservation de l'environnement et du niveau de service aux usagers.

CHRONOLOGIE D'UN DÉBAT

18 décembre 2003 : le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) souligne que « la vallée du Rhône et l'arc languedocien constituent un des axes majeurs de transport routier, ferroviaire et fluvial dans notre pays. Son bon fonctionnement est une condition nécessaire au développement de notre économie ».

Octobre 2004, le gouvernement consulte les principaux élus des trois régions concernées (Provence-Alpes-Côte d'azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes) afin de rechercher une vision partagée et d'enrichir la réflexion.

27 mai 2005 : le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable saisissent la Commission nationale du débat public.

6 juillet 2005, la CNDP décide d'organiser un débat public portant sur les options générales de la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien. Une Commission particulière est nommée. Composée de personnalités venant d'horizons variés, elle est chargée de préparer le débat, l'organiser et l'animer.

p.4

Je souhaite recevoir :

- Le journal du débat public (4 numéros)
- La synthèse du dossier du maître d'ouvrage
- Le dossier du maître d'ouvrage (200 pages)
- Les cahiers d'acteur au fur et à mesure de leur parution

Je souhaite poser une question :

Nom _____ Prénom _____ Téléphone _____
 Organisme _____
 Adresse _____ Code postal _____
 Commune _____ Courriel _____

Des dispositions spécifiques pour un débat singulier

Moyens d'information

- Le journal du débat (4 numéros) ;
- Un site Internet où tous les documents du débat sont téléchargeables (dossier de l'Etat, journaux du débat, comptes-rendus des réunions, cahiers d'acteur, contributions écrites...)
- Des expositions itinérantes avec diffusion des documents du débat dans les gares, aéroports, mairies ;
- Un numéro Vert : 0800 770 412 ;
- Une permanence à Avignon (26 bd St Roch) ;
- Un partenariat étroit avec les médias.

Moyens de participation

- 31 réunions publiques ;
- Un système questions/réponses pour que l'Etat puisse répondre aux questions posées par le public par courrier, Internet ou lors des réunions publiques ;
- Un forum, afin de faciliter les échanges entre les citoyens, est accessible sur notre site Internet :

www.debatpublic-transports-vral.org

• Un atelier citoyen :

Pour la première fois, ce type de dispositif est utilisé dans le cadre d'un débat organisé par la CNDP. Par ce procédé original, la Commission particulière souhaite que de simples citoyens exposent leur perception du fonctionnement actuel et futur des transports et formulent les problèmes auxquels il semble nécessaire d'apporter une solution. Né au Danemark, l'atelier citoyen permet d'associer des citoyens ordinaires à la formation des choix publics. 15 habitants, sélectionnés pour représenter la diversité de la population des 3 régions concernées par le débat, vont recevoir une formation spécifique, lors de trois week-ends. Cet apport d'informations, complet et varié, leur permettra d'instaurer un dialogue direct avec des acteurs et des experts, qu'ils auront choisis eux-mêmes, lors d'une **audition citoyenne** qui aura lieu **les 22 et**

23 avril en Avignon. Les membres de l'atelier citoyen proposeront des orientations pour le futur de la politique des transports et les mesures à mettre en œuvre. Leur avis et recommandations seront diffusés sous la forme d'un cahier d'acteur de l'atelier citoyen, au même titre que les autres cahiers d'acteur ;

- Des contributions écrites et des cahiers d'acteur : Toute personne souhaitant se prononcer sur les mesures présentées par l'Etat ou en proposer d'autres, peut participer sous forme de contribution écrite. Celle-ci exprime, sur le sujet soumis au débat, les opinions et avis de son auteur et engage la seule responsabilité de celui-ci. La Commission se réserve le droit de refuser des contributions ne respectant pas les règles de bonne conduite s'imposant à un débat démocratique.

Les contributions argumentées peuvent être envoyées à la Commission particulière du débat public par courrier :

26 bd Saint-Roch, 84000 Avignon

ou par mail : contact@debatpublic-transports-vral.org

Documents soumis au débat

- Le dossier support de l'Etat, sa synthèse, le CD Rom des études et le document "Pour en savoir plus" ;
- Les cahiers d'acteur : Certaines contributions, sur proposition de la CPDP, font l'objet d'un "cahier d'acteur", inclus dans la mémoire du débat. Les cahiers d'acteur sont publiés par la Commission, envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande, distribués lors des réunions publiques et téléchargeables sur le site Internet du débat.

Tous les documents du débat sont disponibles soit par demande écrite (CPDP VRAL 26 bd St-Roch 84000 Avignon), soit par téléphone (numéro Vert 0800 770 412), soit sur notre site Internet :

www.debatpublic-transports-vral.org

P-5

cndp
Commission particulière
du débat public
Politique des transports
vallée du Rhône
arc languedocien

LETTRE

20 g
valable jusqu'au
30/09/2006



COMMISSION PARTICULIÈRE
DU DÉBAT PUBLIC VRAL
AUTORISATION 50964
84019 AVIGNON CEDEX 1

Venez donner votre avis sur les mesures présentées par l'État, lors des réunions qui se dérouleront dans votre région. L'entrée est gratuite et ouverte à tous, de 18h à 21h.

1 RÉUNION D'OUVERTURE**10H30**Lundi 27 mars **Avignon** Palais des Papes**3 RÉUNIONS DE LANCEMENT****de 18h à 21h**

Mardi 4 avril **Marseille** Palais des Congrès
 Mercredi 5 avril **Lyon** Salle municipale - Victor Hugo
 Jeudi 6 avril **Montpellier** Salle des rencontres - Mairie

10 RÉUNIONS THÉMATIQUES**de 18h à 21h**

Mardi 11 avril	Offre et demande de transports	Valence	Parc des Expositions
Mercredi 12 avril	Transports et développement des territoires	Marseille	World Trade Center
Jeudi 13 avril	Transports et développement des territoires	Lyon	Palais des Congrès
Mardi 18 avril	Transports et développement des territoires	Montpellier	Salle des Rencontres - Mairie
Mercredi 19 avril	Transports et enjeux globaux d'environnement	Lyon	Palais des Congrès
Mardi 25 avril	Transports et enjeux locaux d'environnement	Montpellier	Salle des Rencontres - Mairie
Mercredi 26 avril	Transports et enjeux locaux d'environnement	Valence	Palais des Congrès
Jeudi 27 avril	Transports et mobilité des marchandises	Avignon	Palais des Papes
Mercredi 3 mai	Transports et mobilité des personnes	Nîmes	Palais des Congrès
Mercredi 10 mai	Politique de transports : passé, présent, futur	Avignon	Palais des Papes

3 AUDITIONS PUBLIQUES**de 18h à 21h**

Mercredi 17 mai **Marseille** World Trade Center
 Jeudi 18 mai **Lyon** Espace Tête d'or
 Lundi 22 mai **Montpellier** Salle des rencontres

13 RÉUNIONS TERRITORIALES**de 18h à 21h**

Mercredi 7 juin **Perpignan**
 Jeudi 8 juin **Sète**
 Mardi 13 juin **Montpellier**
 Mercredi 14 juin **Alès**
 Mardi 20 juin **Avignon**
 Mercredi 21 juin **Marseille**
 Mardi 27 juin **Mende**
 Mercredi 28 juin **Privas**
 Jeudi 29 juin **Lyon**
 Lundi 3 juillet **Narbonne**
 Mardi 4 juillet **Grenoble**
 Mercredi 5 juillet **Valence**
 Jeudi 6 juillet **St-Etienne**

1 RÉUNION DE CLÔTURE**de 18h à 21h**Jeudi 20 juillet **Avignon** Palais des Papes**LOCALISATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES**

cndp
 Commission particulière

du débat public
 Politique des transports
 vallée du Rhône
 arc languedocien

CPDP politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

26 boulevard Saint-Roch - 84000 Avignon

Numéro Vert : 0800 770 412 - Tél : 04 32 44 89 50 - Fax : 04 90 25 89 63

Email : contact@debatpublic-transport-vral.org

Site web : www.debatpublic-transport-vral.org

Directeur de la publication : Philippe Marzolf • **Comité de rédaction** : Dominique Bourg, Philippe Boy, Anne Devailly, Noël Lebel, Claude Leroi, Paul Vialatte, Dominique de Lauzières et Alain Dessagne • **Rédactrice** : Bénédicte Julia • **Conception/ Réalisation maquette** : Agence Scalp • **Crédit photos** : © Ministère de l'Équipement / SIC / B. Suard, CNDP.